

872^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 mai 2018 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Éric Pinard

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-05-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 871^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 871^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés et prélèvements en avril 2018, qui s'élèvent à 226 088,62 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 avril 2018, qui s'élèvent à 211 040,94 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'avril 2018, qui s'élèvent à 156 016,68 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19)

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 13 mars 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018 (résolution numéro 2018-03-13-05).

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le règlement numéro 362-2018 « sur la gestion contractuelle » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-05

**RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2018 RELATIF AU DROIT DE MUTATION
APPLICABLE AU TRANSFERT D'UN IMMEUBLE DONT LA BASE
D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ c. D-15.1), il est permis à une municipalité de fixer par règlement un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche d'imposition qui excède 500 000 \$ afin de percevoir un droit sur le transfert d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 9 avril 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil le 9 avril 2018 (résolution numéro 2018-04-09-08);

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- ET QUE le règlement numéro 363-2018 « relatif au droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$ » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-06

RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2018 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) prescrit le mode de publication des avis publics pour les fins municipales, notamment que tout avis doit être affiché au bureau de la municipalité et par insertion dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, le nouvel article 345.1 de cette même loi permet que toute municipalité puisse adopter un règlement établissant des modalités de publication différentes, selon le type d'avis, en autant que le règlement prévoit une publication sur Internet;

ATTENDU QUE le cas échéant, tout règlement adopté en vertu de l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le mode de publication qu'il prévoit a alors préséance sur celui prescrit par l'article 345 de cette même loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 9 avril 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2018 (résolution numéro 2018-04-09-07);

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- ET QUE le règlement numéro 364-2018 « établissant les modalités de publication des avis publics » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-07

**MONSIEUR DAVE QUIRION-MARCEAU, COMMIS À LA PAIE ET AUX
COMPTES PAYABLES
PERMANENCE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Dave Quirion-Marceau occupe le poste de commis à la paie et aux comptes payables depuis le 6 novembre 2017;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée à la convention collective des salariés municipaux, monsieur Quirion-Marceau a démontré de l'autonomie, et les qualités adéquates aux fins dudit poste;

ATTENDU QUE madame Julie Tremblay, trésorière adjointe, recommande la permanence de monsieur Quirion-Marceau.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCORDER à monsieur Dave Quirion-Marceau son statut d'employé permanent au poste de commis à la paie et aux comptes payables de la Ville Matagami, et ce, à compter du 7 mai 2018;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-08

**MONSIEUR MAXIME BERNIER LABONTÉ, JOURNALIER CONTRACTUEL
PÉRIODE PROBATOIRE – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Bernier Labonté occupe un poste contractuel de journalier aux travaux publics depuis le 23 octobre 2017;

ATTENDU QU'il a su démontrer de l'initiative, de la disponibilité et l'intérêt d'acquérir de nouvelles connaissances;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée au contrat de travail, monsieur Bernier Labonté a démontré les aptitudes nécessaires pour œuvrer au sein de l'environnement de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, recommande le maintien du contrat de travail de monsieur Maxime Bernier Labonté.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le maintien du contrat de travail de monsieur Maxime Bernier Labonté, selon l'entente intervenue entre le Syndicat des salariés municipaux et la Ville de Matagami en septembre 2017.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-09

MADAME SYLVIE BERGERON

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2018 (RÉGION NORD-DU-QUÉBEC) – MOTION DE FÉLICITATIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Sylvie Bergeron s'implique bénévolement depuis plusieurs années dans divers organismes de Matagami;

ATTENDU QUE, suite au dépôt de la candidature de madame Bergeron, cette dernière a été choisie lauréate du prix Hommage bénévolat-Québec 2018, dans la catégorie « Bénévole » pour la région Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais, lui a remis ledit prix lors d'une cérémonie officielle qui s'est tenue le 18 avril 2018 à Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Sylvie Bergeron qui a été choisie lauréate du prix Hommage bénévolat-Québec 2018, dans la catégorie « Bénévole » pour la région Nord-du-Québec;
- ET DE LA REMERCIER pour son engagement dans la communauté et l'excellence de son travail.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-10

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
INSTALLATION D'UNITÉS DE CHAUFFAGE DANS L'ENTREPÔT SITUÉ
DANS LA COUR DE TRANSBORDEMENT
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour l'installation d'unités de chauffage dans l'entrepôt situé dans la cour de transbordement;

ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet de mise à niveau dudit entrepôt, projet ayant reçu l'aval d'une subvention de l'Administration régionale Baie-James, à partir du Fonds Eastmain;

ATTENDU QUE deux des trois soumissionnaires invités ont déposé une proposition, soit :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
Lord & Gagnon inc.	109 037,71 \$
Pro Gaz Abitibi-Témiscamingue inc.	67 260,38 \$

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a décidé de remplacer l'installation de six bollards mentionnés à l'addenda numéro 1 par seize glissières de sécurité en béton, type New-Jersey.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat d'installation d'unités de chauffage dans l'entrepôt situé dans la cour de transbordement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pro Gaz Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 67 260,38 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;

- D’APPROUVER la modification au contrat qui se définit par le remplacement des six bollards par seize glissières de sécurité en béton, de type New-Jersey, pour un montant 6 070,68 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d’incapacité d’agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2018-05-08-11

LES SERVICES EXP INC.

PROJET DE RÉPARATION DU RÉSERVOIR D’EAU POTABLE

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES SERVICES DE LABORATOIRE, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé à l’inspection du réservoir d’eau potable et que des défauts ont été relevés et des travaux correctifs ont été recommandés dans le rapport d’inspection.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’OCTROYER le mandat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels pour les services de laboratoire, contrôle de la qualité, pour un montant n’excédant pas 11 130 \$, plus taxes, et ce, selon les termes de leur proposition du 29 mars 2018;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d’incapacité d’agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2018-05-08-12

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LES TERRITOIRES DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D’EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, DE LA VILLE DE MATAGAMI ET DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON
DEMANDES DE LA VILLE DE MATAGAMI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une entente relative à fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur les territoires de la Municipalité de Baie-James (aujourd'hui le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James), de la Ville de Matagami et de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, a été signée, par toutes les parties impliquées, le 15 septembre 2004;

ATTENDU QUE la durée prévue de ladite entente était de dix ans et qu'elle se renouvelait par période successive du même terme, à moins d'avis contraire de l'une des parties;

ATTENDU QUE l'entente s'est donc renouvelée pour un second terme, soit jusqu'en septembre 2024;

ATTENDU QUE l'entente stipule que le poste principal de la Sûreté du Québec est basé à Matagami et que ceux de Lebel-sur-Quévillon et de Radisson (territoire du GREIBJ) sont identifiés comme postes auxiliaires établissant ainsi une ligne hiérarchique de commandement à partir du poste de Matagami;

ATTENDU QUE durant le terme initial, la Sûreté du Québec a installé un lieutenant au poste de Lebel-sur-Quévillon, ce qui a fait en sorte de modifier la structure de commandement territorial dévolu au poste de Matagami tout autant que reconnaître que des réalités locales peuvent être différentes d'un endroit à l'autre;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec et les associations municipales (Union des municipalités du Québec et Fédération québécoises des municipalités) négocient, depuis environ deux ans, les termes de nouvelles ententes à intervenir sur l'ensemble du territoire québécois, concernant les services de police et que ces nouvelles ententes seraient soumises aux municipalités dans un avenir proche;

ATTENDU QUE durant la dernière année, pour notre région, d'importantes modifications ont été implantées par la Sûreté du Québec au niveau de sa gouvernance;

ATTENDU QUE ces modifications font en sorte que les postes de Matagami et de Radisson sont maintenant considérés comme indépendants l'un de l'autre et qu'ils relèvent du Centre de services de la Sûreté du Québec d'Amos alors que le poste de Lebel-sur-Quévillon relève du Centre de services de la Sûreté du Québec de Val-d'Or;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami estime que ces modifications de la part de la Sûreté du Québec modifient des aspects importants de l'entente signée en 2004, et qui s'est renouvelée en 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami estime que le fonctionnement actuel du Comité de sécurité publique (CSP) lié à l'entente en cours, notamment le caractère régional, ne se reflète pas dans les dernières modifications apportées par la Sûreté du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'INFORMER le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec :
 - QUE la Ville de Matagami ne compte pas signer une nouvelle entente qui serait basée sur la forme de l'entente initiale, et ce, sur la base des modifications de la gouvernance de la Sûreté du Québec qui ont été faites, sans considération au contenu actuel de l'entente;
 - QUE la Ville de Matagami souhaite participer activement au sein d'un CSP qui est le reflet des activités de son territoire et de ceux de sa périphérie immédiate, particulièrement en ce qui a trait à la portion sud de la route 109, ainsi qu'à une portion nord de la route de la Baie-James;
 - ET QU'à défaut de convenir des termes d'une entente dite régionale à sa satisfaction, la Ville de Matagami est disposée à signer une entente directement avec la Sûreté du Québec et le ministère de la Sécurité publique, tel que le permet l'article 76 de la *Loi sur la police*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-13

PERMIS D'AFFAIRES

« LES FLEURS DU BONHEUR (2008) ENR. »

MADAME KARINE BISSON

Dépôt pour information.

2018-05-08-14

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018 À 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE RETENIR les services de monsieur Daniel Tétreault, CPA, à titre de vérificateur externe pour une période de quatre ans, soit pour les exercices financiers de 2018 à 2021, et ce, selon les dispositions permises de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-15
SEMAINE DE LA FAMILLE À MATAGAMI
PROCLAMATION

Monsieur le maire René Dubé proclame la semaine du 13 au 19 mai 2018, « Semaine de la famille 2018 » sur le territoire de la ville de Matagami.

2018-05-08-16
LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME BOURSE SPORTIVE / JEUX DU QUÉBEC 2018-2019
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les programmes Bourse sportive et Jeux du Québec de Loisir Sport Baie-James ont été jumelés afin de maintenir et poursuivre le soutien financier des athlètes et des équipes du Nord-du-Québec qui progressent dans leur sport.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE CONTRIBUER financièrement, pour l'exercice financier 2018, au programme Bourse sportive/Jeux du Québec de Loisir Sport Baie-James pour un montant de 500 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-17
LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME CAMPS DE VACANCES, VOLET ACCOMPAGNEMENT
D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme Camps de vacances, volet accompagnement d'une personne handicapée pour la saison estivale 2018;
- ET D'AUTORISER monsieur Alexandre Paquette, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-18
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- a) ***Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports***
 - i) Investissements routiers 2018-2019, route 109

2. AUTRES

- a) ***Ville de Chibougamau***
 - i) Résolution 167-2018-04 – Programme de financement dédié au développement de terres agricoles
- b) ***Ville de Lebel-sur-Quévillon***
 - i) Résolution 18-03-109 – Programme de financement dédié au développement de terres agricoles
- c) ***Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue***
 - i) Rapport annuel 2017

2018-05-08-19
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-20
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-21
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-22
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-05-08-23

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2003 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, ET AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté à une séance du conseil ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 286-2003 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce règlement viendra modifier la hauteur maximale des broussailles et herbes longues, ainsi que les modalités d'application du règlement.

Que le projet de règlement a été remis et présenté aux membres du conseil municipal, et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2018-05-08-24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-05-08-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE LEVER la séance à 20 heures.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER